

demande de nationalite apres un devorce

Par saber tunisien, le 18/07/2011 à 17:05

bonjour

j aimerais savoir qu elles sont les possibiltés d avoir la nationalité française apres un devorce en sachant que je suis en separation et ma femme n arrete pas de me dire c fini tu auras plus la nationalité française.tu auras juste ce titre de sejour de 10ans et c elle qui demande le devorce en me disant qu on arrive plus a s entendre et le lien entre femme et hommen est plus le meme donc c mieux qu on devorce et chacun a le droit d avoir le bonheur. j aimerais savoir apres combien de temps je peux faire une demande et comment jue dois proceder pour cela merci pour votre aide

Par Domil, le 18/07/2011 à 17:53

Vous devez avoir 5 ans de résidence en France avec un titre de séjour, avoir des revenus stables et être intégré